



## Conseil municipal : les dernières décisions

Le dernier conseil municipal s'est tenu mi-mars. Le budget 2015 a été voté et les comptes administratifs 2014 approuvés (lire *L'Hebdo de Sèvre et Maine* du 19 mars). Toutefois, d'autres décisions ont été prises. En voici un résumé.

• **Achats : Clisson la joue "groupé".**- La municipalité a validé l'achat groupé d'électricité avec le syndicat départemental d'énergie de Loire-Atlantique afin d'avoir des coûts amoindris. Idem pour les photocopieurs avec la communauté de communes afin d'obtenir des coûts préférentiels.

• **Randonnée : demande d'aides pour l'entretien des sentiers.**- Dans le cadre de sa politique touristique, le conseil général soigne les chemins de randonnée du département. Il peut intervenir jusqu'à 70 % du montant des travaux d'entretien. Il demande aux communes de lister les chemins qui ont besoin d'une amélioration, par ordre d'importance. Ainsi le conseil municipal a indiqué le besoin de balisage et de travaux pour le sentier de grande randonnée du Sèvre et Maine (70 % de subventionnement possible), mais aussi pour les itinéraires de territoire appelés circuit de la Sèvre à la Moine, cœur de Clisson et boucle du Chain-treau (40 %).

• **Qualité de l'air : les contrôles pas obligatoires dans les bâtiments de la petite enfance.**- Le contrôle de la qualité de l'air dans les bâtiments de petite enfance (crèche, multi-accueil, écoles...) devait être une obligation pour les communes. Finalement, ce ne sera pas le cas. Un décret a annulé cette



La ligne électrique traversant le site du Hellfest sera enfoncée.

mesure et la mise aux normes qui en aurait découlé. Le maire a donc résilié le contrat passé avec la société angevine Innovalys pour 4 400 euros.

• **Installations électriques : le contrôle coûte 2 500 euros par an.**- Le maire a reconduit le marché avec la Socotec. L'entreprise de Saint-Herblain est chargée de la vérification des installations électriques des bâtiments communaux. Coût de la prestation : 2 528 euros par an. Un montant en hausse en raison de l'ouverture de la médiathèque.

• **Elections : près de 15 000 euros pour la mise sous pli.**- Les élections ont un coût important pour les communes. La mise sous pli des documents relatifs au scrutin départemental a été contractée avec la société Acticom du Pallet. La facture pour la ville de Clisson s'élève à 14 812 euros.

• **Futur collège : le concepteur des dessertes retenu.**- La société Egis a été retenue pour la conception des dessertes du futur collège public. L'entreprise nantaise spécialisée dans l'ingénierie recevra 66 000 euros.

• **Emplois saisonniers : une soixantaine de postes.**- Comme chaque année, le conseil municipal valide la liste des emplois saisonniers à pourvoir pour 2015. Accueil à la population en mairie, gardiennage d'exposition, voirie, animation au centre de loisirs, accueil périscolaire (après l'école, à la pause méridienne et lors des temps d'activité)..., ce sont pas moins de 62 postes qui sont à affecter pour des périodes allant d'un à trois mois (année scolaire pour l'accueil périscolaire). Elu de l'opposition, Franck Nicolon a déploré que "pour le désherbage manuel, les renforts ne soient pas arrivés dès le mois d'avril (au lieu de mai)". "On fait comme ça cette année, on verra s'il y a des besoins plus forts en 2016", a répondu le maire.

• **Transports vers le marché : le partenariat reconduit.**- Le conseil municipal a reconduit avec le conseil général la desserte pour le marché du vendredi matin, dans le cadre de ses services de proximité. Ce service existe depuis 1984. Le prix du ticket - 2,30 euros - est pris en charge par la mairie.

• **Hellfest : la ligne haute tension va disparaître.**- La ligne électrique qui traverse le champ Louet où a lieu actuellement le festival de musiques extrêmes va être enfoncée. Les travaux vont être pilotés par la mairie. Les organisateurs s'engagent au remboursement intégral. Le montant n'a pas été dévoilé.

• **Organismes extérieurs : coupe de 2 000 euros dans l'enveloppe.**- La ville attribue des aides à des organismes extérieurs auxquels elle adhère. Si l'an passé, le montant total de ces subventions atteignait 8 733 euros (9 000 euros en 2013), il passera à 6 629 euros cette année. Il restera toutefois à valider l'adhésion à l'association interprofessionnelle anti-grêle (240 euros). La ville s'est retirée de l'association française du conseil des communes et régions d'Europe, du comité de développement touristique de la Vallée de Clisson, de l'association des Marches de Bretagne et de l'association des Petites Villes de France. Dans le détail, les subventions maintenues : 1 183 euros pour association d'information communale de Loire-Atlantique, 1 761 euros pour association fédérative des maires de Loire-Atlantique, 22 euros pour l'association des maires du Vignoble nantais, 507 euros pour la fédération départementale des groupements de défense contre les organismes nuisibles, 240 euros pour le CAUE, 1 761,39 euros pour l'association départementale d'information sur le logement, 204 euros pour la fédération nationale des collectivités territoriales pour la culture, 250 euros pour la fondation du patrimoine de Loire-Atlantique, 400 euros pour Le Chaînon manquant des Pays-de-la-Loire et 10 euros pour Humus.